



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE

Part I (ISIN : FR0010576298)

Fonds géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP Tocqueville Olympe Patrimoine est, dans le cadre d'une allocation stratégique cible 70 % taux et 30 % actions décidée par la société de gestion, la recherche d'une performance supérieure à l'€STR majoré d'un point (1 %), en limitant les risques de forte variation du portefeuille, tout en profitant du développement de l'économie de la zone euro.

Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. En fonction des perspectives perçues par le gestionnaire, le portefeuille sera exposé aux catégories d'actifs actions et taux. L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion en fonction :

- du contexte macroéconomique, des niveaux de valorisation des différents marchés et de l'évolution de la liquidité selon les classes d'actifs ;
- des anticipations de performance pour chacune des grandes classes d'actifs, actions et taux ; à partir de ces anticipations est établie une répartition entre les deux natures de sous-jacents selon les règles d'investissement précisées ci-après ;
- d'une analyse des valeurs.

Le FCP Tocqueville Olympe Patrimoine sera exposer dans une fourchette de 60 % à 100 % de son actif net en produits de taux libellés en euro (obligations, titres de créance négociables, obligations convertibles, titres assimilés). Au sein de la partie exposée au risque taux, le fonds pourra être investi :

- en obligations convertibles et en titres participatifs, sans contrainte de notation, dans la limite de 10 % de son actif net ;
- en titres de créance à haut rendement (high yield) ou non notés, hors obligations convertibles, dans la limite de 20% de son actif net. Les titres à haut rendement ou non notés sont ceux ne faisant pas l'objet d'une notation supérieure ou égale à BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle ou d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion.

La sensibilité moyenne de la partie exposée au risque de taux sera limitée à 7.

Le FCP Tocqueville Olympe Patrimoine sera par ailleurs exposé dans une fourchette de 0 % à 40 % de son actif net, avec une allocation cible de 30 %, aux marchés actions. Ces investissements porteront majoritairement sur les places boursières des pays de la zone euro et concerneront tous les secteurs et tous les niveaux de capitalisations boursières. La part des actions investie sur les marchés réglementés des pays de l'OCDE ne faisant pas partie de la zone euro (Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Etats-Unis, Canada, Australie, Japon...), ne pourra excéder 5 % du total de l'actif du fonds. Le fonds pourra être exposé au risque de change sur des devises hors euro dans la limite de 5 % de l'actif net.

Dans un souci de diversification et dans la limite de 10 % de l'actif, le FCP pourra également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, de toutes thématiques. Certains pourront ainsi notamment être investis dans de la dette émergente et recourir aux instruments financiers dérivés. Ces OPCVM et FIA pourront être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra avoir recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, notamment dans un souci de gestion de la trésorerie. Dans le but de protéger l'actif contre les risques actions et/ou taux, ou d'exposer l'actif à ces risques dans la poursuite de l'objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés.

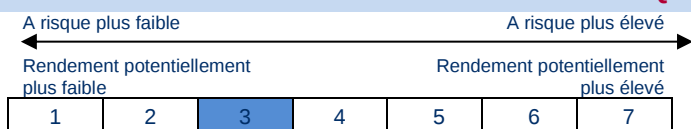
Affectation du résultat : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 3 en raison de son exposition principalement aux marchés de taux et en complément aux marchés actions et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : Néant.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

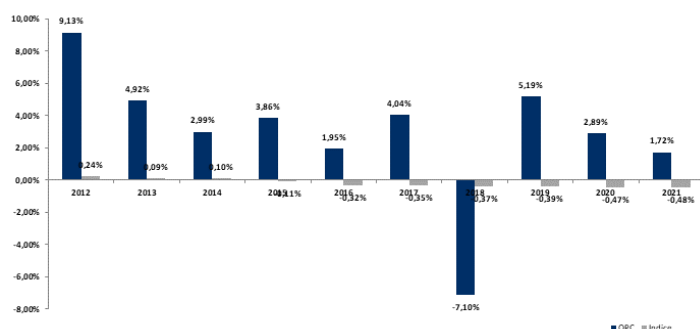
Frais courants	0,63 % TTC (*)	Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
----------------	----------------	--

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant	
---------------------------	-------	--

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr.

PERFORMANCES PASSES



Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 07 mars 2008.

Date de création de la part I : 09 février 2009.

Devise de libellé : euro.

Changements importants au cours de la période : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 36, quai Henri IV – 75004 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site www.tocquevillefinance.fr/fr.

Régime fiscal : La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr/fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Tocqueville Finance S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Tocqueville Finance S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 novembre 2022.